



Funeral Service Association of Canada / Association des services funéraires du Canada

ASSOCIATION DES SERVICES FUNÉRAIRES DU CANADA BOURSE D'ÉTUDES NATIONALE

DATE LIMITE DE SOUMISSION LE 31 MARS 2024

ADMISSIBILITÉ

Toute étudiante ou tout étudiant inscrit à temps plein à un programme reconnu par l'Association des services funéraires du Canada et ayant un bon dossier scolaire.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA DEMANDE

1. Lettre de l'établissement d'enseignement fréquenté par la personne qui présente une demande, confirmant
 - a. que cette personne a un bon dossier scolaire;
 - b. que l'instructeur de cette personne a examiné la demande et confirme qu'elle respecte les critères prévus.
2. Deux lettres de recommandation.
3. Deux exemplaires de la lettre de demande fournis dans un document Word distinct, expliquant et démontrant les compétences comportementales décrites ci-dessous (environ 1 500 mots).
4. La lettre de demande peut être présentée dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.
5. Un exemplaire non identifié de la lettre de demande (dont on a retiré les renseignements servant à identifier la personne qui présente la demande). Pour savoir comment masquer ces renseignements, visitez le site :
http://www.tandf.co.uk/journals/pdf/Author/anonymous_peer_review.pdf
6. Transmettre tous les renseignements par voie électronique à l'adresse info@fsac.ca.
7. Un exemplaire identifié de la lettre de demande (affichant les coordonnées de la personne qui présente la demande comme son nom, son adresse, l'établissement d'enseignement, etc.).
8. Corriger les fautes d'orthographe et de grammaire dans la lettre de demande.
9. Les demandes et les documents à l'appui doivent être reçus à la date limite inscrite ci-dessus.
10. L'utilisation d'un langage inconvenant est interdite dans la lettre de demande;

**** Le défaut de respecter ces lignes directrices
entraînera le rejet de la demande. ****

CRITÈRES DE DEMANDE

Études :

La personne qui présente la demande doit démontrer son engagement envers le programme d'études, plus précisément en ce qui concerne les études pertinentes aux services funéraires.

Passion professionnelle :

La personne qui présente une demande doit démontrer clairement sa passion pour une carrière dans les services funéraires et elle peut parler de son cheminement à ce jour.

Engagement dans la collectivité :

La personne qui présente une demande doit expliquer en détail comment elle participe à la vie communautaire :

- Toute reconnaissance obtenue doit être signalée.
- Les témoignages sont les bienvenus.

Intégrité :

La personne qui présente une demande doit démontrer clairement comment elle entend protéger son intégrité personnelle et celle de la profession, à toutes les étapes de sa carrière.

Travail d'équipe :

La personne qui présente une demande doit décrire en détail son expérience de leadership au sein d'une équipe, et la façon dont elle prévoit reproduire ce leadership dans son éventuelle carrière.

Excellence :

Enfin, la personne qui présente une demande doit expliquer clairement l'excellence du cheminement qu'elle a entrepris et la façon dont elle prévoit poursuivre dans cette voie lorsqu'elle entreprendra une profession dans les services funéraires.

MISES EN GARDE :

Les lettres de demandes peuvent être publiées par l'ASFC ainsi que par une revue nationale du secteur des services funéraires. Les personnes qui présentent une demande comprennent bien que, en soumettant leur lettre de demande, elles autorisent l'ASFC à la publier.

RESSOURCES

Instructions pour masquer les renseignements personnels :

**Le plagiat est une infraction grave. Les extraits qui suivent, tirés du site www.plagiarism.org, servent à expliquer ce qu'est le plagiat. Toute préoccupation liée au plagiat fera l'objet d'une enquête menée par la personne qui préside le comité des prix et des bourses d'études. Les préoccupations qui s'avèrent justifiées entraîneront la disqualification de la lettre de demande.